



Présents : R. ARANDA, S. BERGER, G. BOUHIN, A. CARRIERE, M. CHAPELLIER, I. CUENOT, M. DESTAING, F. DOLE, F. GARCIA, B. JEANNIN, A. LOUVRIER, O. MARLOT, C. MICHEL, O. REGNIER, J. DE LA ROCHEFOUCAULD, M. SAULNIER, L. SCHNEITER, N. SIEVERT, T. VUITTENEZ.

Excusés : C. GABRY, N. PECOT, JP. GURTNER (procuration respective à O. REGNIER, O. MARLOT, J. DE LA ROCHEFOUCAULD), I. VINAI

Pas d'auditeur (Conseil municipal se déroule à huit clos en raison de la crise sanitaire)

Le compte rendu du conseil municipal du 5 mars est validé à l'unanimité. Quorum atteint

### 1. Vie de la commune

#### ➤ **Votre Espace France Services est ouvert !**

Aurélie et Justine vous accompagnent dans vos démarches. Voir flyer ci-joint.

L'espace France Services c'est :

- une salle informatique en libre-service avec l'aide des agents en cas de besoin
- une assistante sociale, un médiateur en cas de litige...
- l'espace sera agrémenté de nouveaux services au fil du temps.
- les horaires : du lundi au vendredi de 9h – 12h / 15h – 18h et le samedi matin de 9h – 12h
- le service des impôts assurera une permanence **le lundi 10 mai de 9h à 12h**

#### ➤ **Salle des sports**

Le maître d'œuvre nous a fait parvenir l'estimation des coûts sur le projet présenté aux associations. Afin de rentrer dans le budget, le conseil municipal devra faire des choix.

#### ➤ **Solution numérique**

Nous avons validé la mise en place d'une solution numérique pour la collectivité, les associations, les artisans, les indépendants et les commerçants. Une réunion publique aura lieu prochainement à la salle des fêtes de LEVIER pour tous ces acteurs.

La société Zemap a été retenue et répond au cahier des charges fixé par la commune à savoir :

- offrir un site pour tous les commerçants et artisans et dans le même temps aux associations et acteurs officiels.
- avec ce site avoir la possibilité de prévenir par notification, mail ou SMS ses abonnés.
- mettre en valeur des événements, produits...
- mise en place d'une solution click and collect

Ce que l'application ne propose pas :

- une marketplace (Pour ne pas gérer les stocks et le tiroir-caisse du commerçant)

La commune offrira cette solution numérique à l'ensemble des acteurs et étendra cette offre sur les communes de la CCA800 qui le souhaitent.

Pour cette application, nous avons obtenu une subvention de 19 200€ de la banque des territoires pour un coût HT de 20 000€ avec une licence à vie.

L'application sera gratuite pour tous les utilisateurs.

### ➤ **Résidence sénior**

Depuis plusieurs mois, nous travaillons sur la possibilité d'implanter une résidence sénior.

Nous sommes pour l'instant en relation avec différents opérateurs :

- la MSA pour l'implantation d'une résidence médico-sociale de type MARPA sur le site de l'ancienne maison de retraite avec un portage communal.
- un groupe privé pour une résidence de services domotisée et connectée, implantée au centre du bourg.

**Le conseil souhaite privilégier le projet privé dont le coût pour les résidents est moindre.**

### ➤ **Ancien EHPAD**

Le CHIHC propose à la commune de LEVIER de céder le terrain avec le bâtiment pour la somme de 260 000€ TTC soit le coût estimé de la démolition.

Pour information, le CHIHC a déjà engagé la somme de 100 000€ pour désamianter le site.

**Le conseil émet un avis de principe favorable.**

### ➤ **Parc Courbet**

La commune souhaite aménager le parc rue Gustave Courbet pour en faire un lieu agréable de détente et dédié à des jardins partagés solidaires et biologiques.

Pour ce faire, la municipalité fait appel à toutes les personnes intéressées qui souhaitent en bénéficier. En fonction du nombre de réponses, un collectif pourra être créé pour la gestion de l'espace. La commune mettra à disposition le terrain et délimitera l'aire dédiée.

### ➤ **Patrimoine communal**

En partenariat avec La fondation du patrimoine, la commune et l'association ALPE vont prochainement lancer une souscription pour sauver le patrimoine culturel qui est en très mauvais état.

Une brochure explicative est en cours de préparation. Vous y trouverez :

- l'histoire des édifices, des photographies et leur localisation
- les travaux envisagés avec les coûts

Sachez que :

- pour un 1€ donné, la fondation du patrimoine et la région abondent de 1.20 € environ. La commune s'engagera aussi financièrement.
- votre donation sera déductible de vos impôts à hauteur de 66% dans la limite de 20% du revenu imposable pour les particuliers (75% dans la limite de 50 000€ pour l'IFI) et à hauteur de 60% dans la limite de 20 000€ pour les entreprises.

Les édifices sont les suivants :

- la mise en service de la 3<sup>ème</sup> cloche dans le Beffroi de l'église
- la chapelle de la Ficelle avec le remplacement et le rapatriement de la vierge actuelle dans l'église
- vierge de la Douet
- le calvaire
- l'entretien de la chapelle de LDN, de la Vierge rue de Champagnole et de la croix rue de Salins

### ➤ **P'tite GTJ à vélo**

Mise en place par le département de la p'tite GTJ du Lac ST POINT à ARC ET SENANS via LEVIER.

La signalétique sera posée d'ici l'été.

### ➤ **Station d'épuration**, le projet va débuter cette année.

Pourquoi faire une nouvelle station ?

- Bassin versant de la Loue, la station actuelle ne répond plus aux normes en vigueur.
- Les services de l'état, en cas de manque d'initiative de la commune, sont en mesure de nous pénaliser financièrement.

- Nous excluons le raccordement à la station la Bouvière pour des raisons politiques, financières et techniques.

Quel est le planning ?

- Notre objectif est de retenir le maître d'œuvre pour le dernier trimestre de cette année.
- Fin des travaux estimée en 2024.

Pour quel coût ?

- Nous avons budgétisé 3 M€ pour la station et 500 K€ pour les réseaux.
- L'aide devrait être de 1 100 000€ pour la STEP et de 250 000€ pour les réseaux.
- Le financement sera assuré par l'augmentation du prix de l'assainissement.

### ➤ **Presbytère et église**

La commune finance le chauffage de l'église pour 2 000€ par an et du presbytère pour 6 000€ alors qu'elle n'est pas tenue de le faire. Certaines communes avoisinantes n'entretiennent plus les chaudières de leurs édifices ce qui génère un surcoût pour la commune de LEVIER.

Fort de ce constat, le conseil a réaffirmé son soutien pour financer le chauffage de l'église mais souhaite appliquer un forfait à la paroisse lors de l'utilisation des lieux concernant les cérémonies des personnes extérieures à la commune.

Pour continuer à financer le chauffage du presbytère, la commune a proposé, en contrepartie de travaux de rénovations énergétiques, de mettre à disposition d'activités « compatibles » avec les lieux des espaces du bâtiment. Après concertation avec le Père DECREUSE, Curé de la paroisse, Monsieur CHABOD et Madame GALMICHE, le diocèse a émis un avis favorable. La commune étudie les possibilités et reviendra prochainement vers la communauté chrétienne.

## **2. Périscolaire et scolaire**

La CCA800 et la commune de LEVIER se sont réunies afin de passer ensemble un contrat d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la réhabilitation du groupe scolaire Pergaud ainsi que la réalisation du périscolaire pour les enfants de primaire.

La délibération a pour but de valider l'Aide à Maîtrise d'Ouvrage en passant un groupement de commandes conformément aux dispositions de l'art 8 du code des marchés publics pour répondre aux besoins multiples énoncés précédemment. La CCA800 se propose d'être coordonnateur. La commune de LEVIER et la CCA800 devront prendre une délibération en ce sens.

Monsieur le maire présente la convention.

**Le conseil municipal à l'unanimité valide la convention entre la commune de LEVIER et la Communauté de Communes Altitude 800**

## **3. Aide au club Ados**

Dans le cadre du nettoyage de nos forêts, la commune a proposé au club ado avec le concours des agents communaux de faire des journées de nettoyage cet été.

Certaines zones ont été localisées par l'ONF et les chasseurs. Le SMCOM et le magasin LECLERC sont parties prenantes du projet en apportant un soutien logistique.

En contrepartie, et en fonction des résultats de la collecte, la commune leur financera un projet à hauteur de 1 000€. A noter que tous les ados de la commune via les FRANCAS peuvent participer.

Les dates des journées seront prochainement communiquées.

**Accord à l'unanimité**

#### 4. Exonération de droit de place pour les marchés

Au vu de la situation sanitaire, la commune ne souhaite pas facturer les droits d'emplacement sur les marchés et cela jusqu'à ce que le contexte sanitaire s'améliore.

Le raccordement à l'électricité reste à la charge des exposants.

**Accord à l'unanimité**

#### 5. Budget socio-éducatif pour les élèves des collèges

La commune octroie traditionnellement une aide de 30€ pour les élèves habitants à LEVIER et scolarisés dans les collèges de LEVIER et de FRASNE. Les crédits sont affectés aux actions socio-éducatives.

Proposition est faite de reconduire ce montant pour l'année 2020/2021.

- Collège Saint Joseph de LEVIER : 30€ x 74 = 2220€
- Collège Emile Laroue de FRASNE : 30€ x 31 = 930€

La commune demandera dorénavant aux établissements une traçabilité afin de justifier ces dépenses au profit des élèves de LEVIER.

Cette délibération est valable sur la durée du mandat et est donc tacitement reconductible sur cette période.

**10 voix pour la traçabilité, 7 voix pour le versement sur facture aux associations de parents d'élèves, 5 abstentions. Seul le justificatif est retenu par le conseil.**

#### 6. Achat de livres

Le montant pour l'année 2020 était de 2 281€.

Il est proposé de verser la somme de 2 300€ chaque année sur les années restantes du mandat.

Cette somme pourra être versée en une fois si elle permet d'obtenir des subventions d'autres organismes. Effectivement, en passant par exemple, le palier de 10 000€, la région semble pouvoir abonder en conséquence.

**Accord à l'unanimité**

#### 7. Délibération modificative des statuts de la CCA800

Monsieur le maire expose au conseil municipal que le conseil communautaire en date du 1<sup>er</sup> Février 2021 a décidé de modifier les statuts de la Communauté de Communes Altitude 800 :

Ajout du point n° 15 des compétences optionnelles : « 15. Organisation des mobilités sur le territoire de la CCA 800. ».

Il est exposé la loi LOM (Loi d'Orientation des Mobilités)

**Le conseil municipal de LEVIER à l'unanimité accepte la modification des statuts de la Communauté de Communes relative à l'organisation de la compétence mobilité sur le territoire de la CCA 800.**

#### 8. Adhésion de LIZINE au SIEPA

Le SIEPA est le syndicat intercommunal des eaux du plateau d'AMANCEY. Ce dernier alimente la commune de Levier sur le territoire de LABERGEMENT DU NAVOIS.

La commune de LIZINE, qui rencontre des difficultés d'approvisionnement en eau, souhaite adhérer au SIEPA.

La commune de LEVIER se prononce favorablement si la commune de LIZINE finance ou supporte les travaux de raccordement.

**Le conseil municipal à l'unanimité valide cette adhésion.**

## 9. Achat d'un véhicule électrique

Dans le cadre de la modernisation de la commune, nous continuons à passer le matériel à l'électrique dès que cela est possible. Après la tronçonneuse, la débroussailleuse nous souhaitons continuer à réduire les nuisances sonores et nos émissions de CO2.

Bon nombre des missions effectuées par les agents techniques demandent l'arrêt fréquent du véhicule sur peu de distance.

Dans un premier temps, nous avons envisagé l'achat d'un vélo électrique mais les conditions climatiques et son manque de polyvalence nous ont orienté vers le choix d'un véhicule couvert. Il pourra servir, entre autres, à la distribution des feuilles municipales, à la télé-relève des compteurs, aux déplacements des agents...

Le conseil autorise le maire à effectuer toutes les démarches pour l'achat d'un véhicule léger pour un montant qui n'excède pas 11 000€ HT.

**Accord à 21 voix pour et 1 abstention**

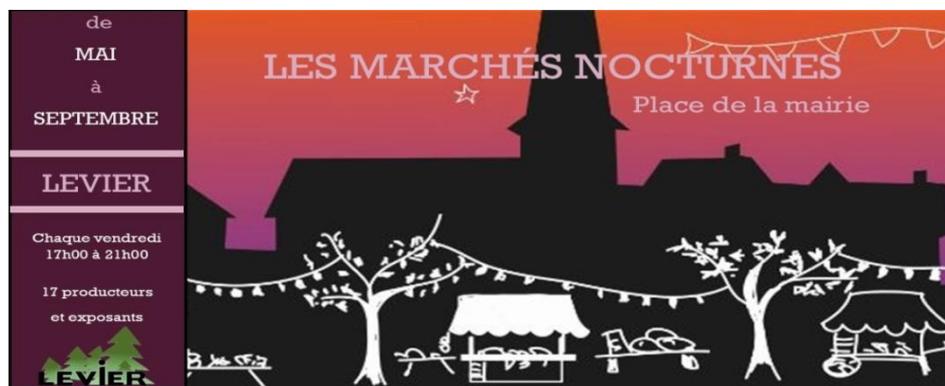
## 10. Décision modificative budgétaire : chèques cadeaux

Il convient d'alimenter le compte 6714 sur le budget de fonctionnement de la commune pour la somme de 3 000€ afin de régulariser la parution des chèques cadeaux naissance sur 2019 – 2020 pour le montant de 1 320€ et de prévoir les dépenses sur l'année 2021.

**Accord à l'unanimité**

## 11. Questions diverses

- Une habitante de LEVIER mène actuellement une enquête afin d'étudier l'opportunité et la faisabilité de la construction d'une nouvelle micro-crèche **privée** dans le bourg. Des flyers ont notamment été distribués dans les écoles.
- Afin de mettre à jour l'annuaire des professionnels, merci aux nouveaux commerçants, artisans de se faire connaître auprès du secrétariat de mairie ou par mail à [communication@levier.fr](mailto:communication@levier.fr)
- Incivilités : la commune est contrainte d'enlever les poubelles du cimetière. Elles servent trop souvent aux dépôts de déchets ménagers. Dorénavant, chacun devra prévoir d'évacuer ses déchets.
- Le Musée-Relais du Cheval Comtois et de la Forêt a 20 ans cette année. La municipalité propriétaire des locaux, finance le fonctionnement, les aménagements intérieurs sont quant à eux portés par l'association des Amis du Musée. Cette association, grâce à la subvention communale et aux manifestations, dont le marché nocturne en juillet, investit régulièrement dans la scénographie. Ainsi les vitrines du rez-de-chaussée et l'arche de sortie de secours seront, cet été, rénovées afin d'enrichir encore plus, cet espace culturel qui rouvrira en mai.
- Eclairage du tennis : il est rappelé que l'installation réalisée par le club a été financée par la municipalité pour moins de 1 000€.
- La commune recherche toujours activement des infirmières pour le secteur de LEVIER. Renseignements au secrétariat de mairie.
- La Maison de Santé de LEVIER bénéficie en mai d'une dotation exceptionnelle de 250 vaccins Pfizer. Si vous êtes éligibles à la vaccination (+18 ans et une comorbidité), vous pouvez prendre rendez-vous auprès de la Maison de Santé à partir du site internet **DOCTOLIB**.  
Si besoin, vous pouvez vous faire aider par l'espace France Services pour la création de votre compte Doctolib. La vaccination se déroulera sur rendez-vous à la Maison de Santé entre 17h et 19h30 les 8, 27 et 28 mai.



Marché nocturne : suite aux mesures sanitaires et au déconfinement progressif, la première édition de votre marché nocturne aura lieu **le vendredi 21 mai sur la place de la mairie de 17h00 à 21h00**. Vous retrouverez fromages de chèvre, escargots, savons, artiste peintre, salaison, viandes, légumes bio, plants bio, produits transformés bio, miel, bières artisanales, petite maroquinerie 100% cuir 100% fait main, céramique utilitaire, décorative et bijoux, artisanat fait par des bénévoles (tabliers, portes tartes, couette, bijoux, sac zéro déchets), œufs en plein air, safran, confiture, risottos, sirops, hydrolats, confiseries, huile... Certains de vos commerçants resteront ouverts pour l'occasion, et il vous sera possible de vous restaurer sur place.

## ÉLECTIONS DÉPARTEMENTALES ET RÉGIONALES

Les élections départementales et régionales auront lieu les 20 et 27 juin 2021 de 8h à 20h à la Salle des Fêtes.

Les inscriptions sur les listes électorales peuvent se faire jusqu'au **vendredi 14 mai dernier délai** soit en vous rendant à la mairie avec une pièce d'identité et un justificatif de domicile ou en faisant votre demande en ligne sur le site

<https://www.service-public.fr/>

## MUSÉE DU CHEVAL

Le Musée recrute 2 personnes pour la saison estivale :

- 1 personne du 19/07 au 20/08 inclus : du lundi au vendredi pour une durée totale de 123.50 h
- 1 personne les week-ends du 17/07 au 29/08 inclus : samedi et dimanche après-midi pour une durée de 56 h.

Date limite des candidatures : **28 mai 2021**

Envoyer CV et lettre de motivation par mail à [musee.levier@wanadoo.fr](mailto:musee.levier@wanadoo.fr)

ou par courrier à  
Musée du Cheval Comtois et de la Forêt  
7 B Place Bugnet  
25270 LEVIER



**POUR RAPPEL,**

Il est **INTERDIT** de stationner sur les trottoirs !

## Terrain Multisports

Les chiens sont interdits sur le terrain ainsi que la consommation d'alcool !

Merci également d'utiliser les poubelles à votre disposition pour jeter vos déchets.

**ERRATUM** dans le document « Les Échos de la CCA 800 »

Sous la photo de Monsieur Christophe MICHEL page 3, il convient de lire « conseiller délégué à Levier ».